



## Malfaçon suite montage piscine

-----  
Par PASCALE

Bonjour,

J'ai acheté en juin de cette année une piscine hors sol en bois de 6mx3m et j'ai demandé à un ouvrier recommandé par une plateforme en ligne mettant en rapport les ouvriers et les particuliers en fonction de leurs compétences, de monter la piscine. Je me suis bien assurée que ce monsieur était tout à fait capable de monter une piscine. IL m'a assuré que oui. Le gros oeuvre avait été réalisé en amont (dalle en béton). Le montage fût réalisé en trois jours avec le plan de montage fournit avec la piscine et la piscine une fois terminée a été remplie. Le lendemain les ipn(soutient des côtés) coulés dans le béton de la dalle se sont écartés vers l'extérieur et sont sortis de la dalle en béton. Le bois sans support a gonflé sous le poids de l'eau et par sécurité on a vidé la piscine. J'ai fait part de l'incident à la plateforme qui s'était porté garant mais qui n'a rien voulu savoir prétextant qu'il ne garantissait pas le gros oeuvre. J'ai pourtant confirmé que le gros oeuvre avait été effectué bien avant ils n'ont pas bougé. J'ai donc envoyé une mise en demeure laissée lettre morte. Mon assurance a refusé de prendre en charge le dossier car pour eux ce n'est pas un sinistre . Il faut savoir qu'une piscine vide se délabre très rapidement.

Le liner est tombé à certains endroits et le bois commence à jouer vu les intempéries, des vis ressortent. Je ne sais pas si la piscine est réparable et si oui je ne veux pas payer les réparations ni payer l'eau une deuxième fois pour la remplir, ni la démolition si cela s'avérait nécessaire. Nous n'avons pas pu l'utiliser de l'été. Je ne sais plus vers qui me tourner et qui est vraiment responsable?